ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

« Campus d'excellence » et développement durable

Question écrite n° 23228

Texte de la question

Mme Céline Calvez interroge M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la prise en compte du développement durable par les « campus d'excellence ». La rentrée 2019 fut la première rentrée du nouveau lycée professionnel. La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel avait deux objectifs : d'une part, répondre aux nouveaux besoins de compétences pour être en phase avec le monde du travail et en lien notamment avec la transition écologique et d'autre part, rendre la voie professionnelle plus attractive pour les étudiants. En complément, la réforme du lycée professionnel a notamment permis la mise en place d'heures d'accompagnement et d'orientation, la promotion de la co-intervention comme nouvelle approche pédagogique, la réalisation de « chefs-d'œuvre » ainsi que la création des « campus d'excellence ». Aussi, si la rentrée 2019 a été marquée par la priorité donnée au développement durable, elle lui demande comment les « campus d'excellence » peuvent prendre en compte cette orientation, notamment dans leur construction, leur gouvernance ou encore dans l'offre et le contenu des formations.

Texte de la réponse

Le développement durable est au cœur des stratégies des campus des métiers et des qualifications. Si les campus des filières « Infrastructures, transition énergétique, éco-industries », « Bâtiment, Éco-construction », « Économie de la mer », représentant 24 campus labellisés « Excellence » sont particulièrement impliqués, il convient de souligner que ces enjeux de développement durable sont pris en compte dans tous les secteurs : par exemple, les campus de la « silver economie » s'associent avec des laboratoires de recherche pour travailler sur la mobilité durable des intervenants à domicile, et ceux de l'hôtellerie restauration sont investis sur le développement des circuits courts. Les mutations induites par la transition vers l'économie verte transforment les métiers : évolution des technologies, des usages, nouvelles réglementations, et génèrent de nouveaux besoins en termes de compétences. Dans ce contexte le rôle des campus des métiers et des qualifications est essentiel pour l'identification des besoins, la construction de solutions adaptées et la diffusion des innovations. Ainsi, dans le champ des énergies, qui connait des mutations majeures, les campus contribuent-ils à : - développer une large gamme de formations à partir de l'identification des besoins en compétences : le campus Ceine en Normandie a ainsi co-construit avec les acteurs du territoire une cartographie prospective des besoins en compétences liées au développement durable, a identifié métiers en tension au sein de la filière énergie et mis en place les formations nécessaires ; - innover, avec une offre de formation co-construite avec les partenaires du campus : laboratoire de recherche, pôle de compétitivité, fablab, start-up, plateformes technologiques (PFT), et mobilisent technologies avancées au profit d'une pédagogie adaptée. Ainsi, le campus « Habitat énergie renouvelable » en Occitanie, en collaboration avec la PFT, met au service des apprenants des équipements de pointe dans les domaines de l'éco-conception, de l'industrialisation par des moyens numériques, et de la caractérisation des matériaux ; - initier des coopérations à l'international : ces partenariats ont par exemple permis de développer des formations sur le champ des énergies renouvelables. Au niveau de la gouvernance, chaque campus associe étroitement les différents acteurs d'un territoire donné dans le cadre d'une vision stratégique partagée du développement économique régional. Le projet du campus en matière de

développement durable s'articule donc avec l'ensemble des dispositifs régionaux et locaux : objectifs de développement durable (ODD) de la région pour la stratégie 2030, contrats d'objectifs territoriaux de l'Ademe, territoires « zéro carbone » ou encore « démonstrateurs rev3 ».

Données clés

Auteur : Mme Céline Calvez
Circonscription : Hauts-de-Seine (5e circonscription) - La République en Marche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 23228
Rubrique : Enseignement technique et professionnel
Ministère interrogé : Éducation nationale et jeunesse
Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 1er octobre 2019, page 8411
Réponse publiée au JO le : 9 février 2021, page 1159